

CONSIGNES EN CAS DE CRISE



DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte pourra être donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute : le signal national d'alerte.

FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



INONDATIONS

..... Et moi, je fais quoi ?



 Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



Montez à pied dans les étages



N'évacuez que si vous y êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Ne vous engagez pas avec votre véhicule en zone inondable

MOUVEMENT DE TERRAINS

..... Et moi, je fais quoi ?



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.



Eloignez-vous de la zone dangereuse. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE

..... Et moi, je fais quoi ?



Mettez-vous à l'abri et évitez toutes sorties non indispensables.



Si vous êtes au volant, modérez votre vitesse.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

..... Et moi, je fais quoi ?



Eloignez-vous du site, au moins de 300 mètres et mettez-vous à l'abri.



Donnez l'alerte en étant le plus précis possible.



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles.



Ne déplacez pas les victimes (sauf en cas d'incendie).

ET DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent.



Mettez-vous à la disposition des secours.

Si vous êtes bloqués(es) en un lieu, signalez votre présence par des coups réguliers, des grattements, sifflements ou par tout autre moyen.

D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS



Que faire ?



CONTACTS UTILES

Numéro européen d'appel d'urgence : 112

Sapeurs-pompiers : 18 (urgence non médicale)

SAMU : 15 (urgence médicale)

Police nationale : 17

Mairie de Chessy : 01 60 43 80 21

www.chessy77.fr

La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 a instauré le droit à l'information préventive, d'autres lois et décrets précisent la forme ainsi que le contenu de cette information en direction de la population.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) a ainsi été réalisé à l'attention de l'ensemble des habitants de Chessy, en y intégrant des schémas, une cartographie et un langage accessibles à tous. Il est consultable sur le site internet de la commune (www.chessy77.fr) ou en Mairie.

Le D.I.C.R.I.M. a pour but de vous informer, vous sensibiliser sur les risques (inondations, mouvements de terrains, événements climatiques, ...) et de vous présenter les mesures de sauvegarde pour vous protéger.

La présente plaquette est un résumé de ce document.

Face au risque, l'information et la responsabilisation de chacun d'entre nous sont fondamentales pour faire face de façon efficace à la survenance d'un Risque Majeur.

Le maire de Chessy

À CHESSY

RISQUES MAJEURS



Les Inondations ou submersions, rapides ou lentes, d'une zone habituellement hors d'eau peuvent être la conséquence d'une augmentation importante du débit du cours d'eau, d'une rupture de levée, d'une concentration de ruissellements consécutifs à des épisodes pluvieux, ou d'une remontée des eaux. La ville de Chessy a un Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.).



Les mouvements de terrain peuvent se traduire par des risques d'effondrement, de retrait gonflement des argiles. Ces phénomènes de par leurs conséquences peuvent provoquer des dégâts importants sur les constructions et les zones d'habitation.



Les événements climatiques sont les tempêtes, les intempéries hivernales et les épisodes caniculaires. Ils peuvent avoir une conséquence plus ou moins importante sur l'ensemble de la population.



Le transport de certaines matières aux caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement. Les axes prioritaires de circulation à Chessy sont l'avenue Thibaud de Champagne et le Bd du Grand Fossé.

Les risques sanitaires sont susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux, de produits chimiques, de substances radioactives et de divers autres produits.

Ces risques peuvent avoir de graves conséquences sur les individus. Lorsque l'ampleur d'une crise sanitaire s'étend rapidement en un lieu donné, on parle d'épidémie, quand elle a un impact sur une zone géographique étendue, on parle de pandémie.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE ...

METTEZ-VOUS À L'ABRI



Inondation

Déplacez les voitures stationnées sur les berges, montez ou surélevez les meubles. Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur.

Accident industriel ou transport de matière dangereuse

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique.

En voiture, éloignez-vous du lieu de l'accident, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche

FERMEZ TOUT



Inondation

Fermez portes, fenêtres et aérations. **Fermez le gaz et coupez l'électricité.** Mettez les produits toxiques au sec.

Accident industriel

Confinez-vous. Fermez les volets qui se manoeuvrent de l'intérieur, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Coupez ventilation et climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion.

INFORMEZ-VOUS



Ecoutez la radio

France Inter
87,9 ou 91,1 FM

France Info
105,5 ou 105,7 FM

Regardez les informations

Respectez les consignes données.

... ET NE PAS FAIRE

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



Les enseignants les mettront en sécurité

Ils doivent s'organiser dans le cadre de leur "Plan particulier de mise en sûreté". D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

NE TÉLÉPHONEZ PAS



Tous les renseignements vous seront fournis par la radio

Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

PAS DE FLAMME



Évitez toute flamme ou étincelle

En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.